

L'indexation dans les bibliothèques parlementaires de Canberra, d'Ottawa et de Québec

Indexing in the Parliamentary Libraries of Canberra, Ottawa and Québec

La catalogación en las bibliotecas parlamentarias de Canberra, Ottawa y Quebec

Rénald Buteau

Volume 47, numéro 4, octobre–décembre 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030379ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030379ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Buteau, R. (2001). L'indexation dans les bibliothèques parlementaires de Canberra, d'Ottawa et de Québec. *Documentation et bibliothèques*, 47(4), 171–173. <https://doi.org/10.7202/1030379ar>

Résumé de l'article

Le travail d'indexation dans une bibliothèque parlementaire peut varier énormément selon les ressources qu'on lui accorde ou encore les mandats qu'on lui confie. Il apparaissait intéressant de comparer l'expérience de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec à celle de deux autres institutions : la Bibliothèque du Parlement fédéral à Ottawa ainsi que la Bibliothèque du Parlement australien de Canberra.

Nous mettrons en parallèle ces trois réalités afin d'en dégager les similitudes et les différences. Quelles sont les ressources affectées au travail bibliothéconomique en milieu parlementaire ? Quels sont les outils mis à leur disposition ? Quels sont les produits réalisés et quelles sont les perspectives d'avenir ? Voilà autant de questions qui nous permettront d'établir un constat sur cet aspect parfois méconnu de ce travail.

L'indexation dans les bibliothèques parlementaires de Canberra, d'Ottawa et de Québec

Rénauld Buteau*

Bibliothèque, Assemblée nationale, Québec

Le travail d'indexation dans une bibliothèque parlementaire peut varier énormément selon les ressources qu'on lui accorde ou encore les mandats qu'on lui confie. Il apparaissait intéressant de comparer l'expérience de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec à celle de deux autres institutions : la Bibliothèque du Parlement fédéral à Ottawa ainsi que la Bibliothèque du Parlement australien de Canberra.

Nous mettrons en parallèle ces trois réalités afin d'en dégager les similitudes et les différences. Quelles sont les ressources affectées au travail bibliothéconomique en milieu parlementaire ? Quels sont les outils mis à leur disposition ? Quels sont les produits réalisés et quelles sont les perspectives d'avenir ? Voilà autant de questions qui nous permettront d'établir un constat sur cet aspect parfois méconnu de ce travail.

Indexing in the Parliamentary Libraries of Canberra, Ottawa and Québec

Indexing in a parliamentary library can vary greatly according to the resources allocated or the scope of the mandate. It is of interest to compare the experience of the library of the National Assembly of Québec with that of two other institutions: the Library of Parliament in Ottawa and the library of the Australian parliament in Canberra.

The three examples will be compared in order to reveal the similarities and the differences. What resources are allotted to library services in a parliament? What tools do they use? What products are created and what is the outlook for the future? The answers to these questions will enable us to better appreciate the work accomplished.

La catalogación en las bibliotecas parlamentarias de Canberra, Ottawa y Québec

La tarea de catalogación en una biblioteca parlamentaria puede diferir enormemente según los recursos que se le asignen o incluso los mandatos que se le confíen. Resulta de interés comparar la experiencia de la Biblioteca de la Asamblea Nacional de Québec con la de otras dos instituciones, la Biblioteca del Parlamento Federal de Ottawa y la Biblioteca del Parlamento de Australia, en Canberra.

En este trabajo realizamos tal cotejo con el objeto de extraer las semejanzas y las diferencias. ¿Qué recursos se afectan a la tarea de biblioteconomía en el medio parlamentario? ¿Qué herramientas se ponen a su disposición? ¿Qué productos se obtienen, y cuáles son las perspectivas a futuro? He aquí algunas preguntas que nos permitirán trazar un cuadro de situación de un aspecto no siempre bien conocido de esta tarea.

Comparaison des activités d'indexation

Canberra

À la Bibliothèque parlementaire de Canberra, les activités d'indexation relèvent du Resource Management Program, Library Database Section. On y compte douze employés, incluant huit bibliothécaires et quatre bibliothécaires.

Bien que l'essentiel de leur tâche soit l'indexation (7,5 a.-p.**), ces employés participent aussi à l'enrichissement des bases de données par la sélection de coupures de presse, d'articles de revues ou de

tout autre document pertinent (1,5 a.-p.). Ils voient à la gestion du thésaurus (1,5 a.-p.), à la supervision et à la formation du personnel de soutien, *support staff*, (1,5 a.-p.) et à l'aide à la clientèle ou à toute autre tâche (0,5 a.-p.).

La couverture des documents indexés est très vaste : coupures de presse, articles de revues, livres, rapports, brochures, sites Web, transcriptions audiovisuelles, publications de la Bibliothèque, programmes politiques des partis, *party policy documents*, discours et autres documents pertinents.

L'indexation se fait en vocabulaire contrôlé à l'aide d'un thésaurus. Les indexeurs peuvent se référer à des manuels et à des

directives, *guidelines*, fixant les politiques et les procédures à suivre.

Le travail des indexeurs enrichit les bases de données de *ParlInfo*, un vaste système de repérage d'information donnant accès à un ensemble varié de documents, incluant notamment le *Journal des débats* et le catalogue de la bibliothèque. *ParlInfo* a été implanté il y a près de quatre ans. Le

* La collecte des données s'est faite à l'aide d'un questionnaire auquel ont bien voulu répondre Allan Wilson de la bibliothèque parlementaire de Canberra et Claude Brind'Amour de la bibliothèque parlementaire d'Ottawa. Je tiens à les en remercier.

** Année(s)-personne(s) : unité de temps de travail qui représente le travail d'une personne pendant une année.

travail de saisie est facilité par l'utilisation d'un logiciel qui permet également la consultation du thésaurus.

La gestion du thésaurus est assurée à l'aide d'un logiciel. Le thésaurus est rarement imprimé puisqu'il est facilement consultable de manière électronique. La version électronique a en plus l'avantage d'être fréquemment mise à jour, contrairement à la copie papier qui est rapidement vétuste si elle n'est pas réimprimée.

Ottawa

La Section de la dissémination de la Division des collections regroupe les activités d'indexation de la Bibliothèque du Parlement fédéral canadien. Six employés, tous des bibliothécaires, font de l'indexation. Deux le font à temps plein, les quatre autres à demi-temps. Leur travail d'indexation se limite aux procès-verbaux des comités du Sénat canadien.

Les indexeurs disposent d'un manuel de procédures. L'uniformité et la cohérence des tables alphabétiques reposent également sur la consultation des éditions antérieures. Aucun thésaurus n'est employé.

Le support logiciel se limite à *Microsoft Word*. Des macrocommandes facilitent le formatage des index pour l'édition et l'impression. Les tables ne sont disponibles qu'en copie papier.

Québec

Depuis 1968, la Division de l'indexation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a comme principal mandat de préparer les tables alphabétiques du *Journal des débats*.

La Division comprend actuellement trois employés, soit deux bibliothécaires et un auxiliaire de bureau. Un bibliothécaire indexe les séances de l'Assemblée (Chambre) et s'occupe de la gestion du thésaurus. L'autre bibliothécaire indexe les séances des commissions parlementaires. Annuellement, c'est plus de 15 000 pages de textes du *Journal des débats* qui devront être parcourues et traitées. L'auxiliaire de bureau fait la saisie des données et son travail constitue un rouage important dans la diffusion de l'index (autant imprimée qu'électronique).

La Division de l'indexation voit aussi à

la réalisation des index des débats de l'Assemblée législative. On doit savoir que le *Journal des débats* est publié depuis 1964. Avant cette date, il n'existait aucun recueil rendant compte des échanges verbaux entre les parlementaires. Un vaste projet de reconstitution des débats parlementaires couvrant la période antérieure à 1964 a été mis en place. La Division de l'indexation a comme tâche de préparer les index de ces débats. Ce surplus de travail nécessite le recours à du personnel supplémentaire. La Division compte donc sur la collaboration, à temps partiel, d'une bibliothécaire, d'une bibliothécaire et d'un agent de bureau qui œuvrent dans d'autres secteurs de la bibliothèque.

La Division de l'indexation réalise à l'occasion d'autres tables alphabétiques pour des documents de moindre envergure.

Divers outils de travail sont à la disposition des indexeurs. *Le manuel des politiques et procédures d'indexation* et le *Thésaurus du Journal des débats* sont les plus utilisés. Ces instruments de travail ont été instaurés en 1988, année d'une importante réforme des méthodes d'indexation. Cette réforme faisait suite à un besoin de simplifier et d'uniformiser le contenu des tables alphabétiques en vue d'une éventuelle informatisation et d'une consultation électronique des index. Ce qui devait se concrétiser quelques années plus tard, soit en 1996, avec la diffusion électronique de l'index sur le réseau local consultable dans le format *WordPerfect*. En 1999, ce sera l'arrivée de l'index électronique accessible à partir du site Web de l'Assemblée nationale. L'index du *Journal des débats* prendra alors véritablement la forme d'une base de données donnant un accès direct au texte du *Journal des débats*. Couplé à la version Web du *Thésaurus*, l'index virtuel devient ainsi un outil performant et efficace pour le citoyen intéressé à parcourir le *Journal des débats* afin d'y trouver l'information qui lui sera pertinente.

Le processus de travail est grandement facilité par l'utilisation du logiciel *Cindex*, un logiciel d'assistance à la gestion d'index. Non seulement ce logiciel rend-il de précieux services lors de la saisie et de la vérification des données des index, mais il permet également de constituer les bases de données qui serviront tout autant à produire les copies imprimées que les versions électroniques des index.

L'autre logiciel indispensable au travail des indexeurs est *MultiTes*, un logiciel de gestion de thésaurus, qui assure la production du *Thésaurus du Journal des débats*. Il présente notamment l'avantage de générer une version Web du thésaurus qu'on peut consulter tout en parcourant l'index virtuel du *Journal des débats*. Autant l'indexeur que l'utilisateur de l'index électronique y trouvent leur compte. Ils accèdent ainsi rapidement à l'ensemble des descripteurs servant à l'indexation du *Journal des débats*. Le premier le fait au moment de l'élaboration des index, le second, *a posteriori*, lors de leur consultation.

Les tables du *Journal des débats* et des débats reconstitués sont disponibles sur supports imprimé et électronique. Nul doute que la version électronique des index facilite l'accès au contenu des travaux des parlementaires québécois. Il est maintenant très simple pour le citoyen d'accéder au site Web de l'Assemblée nationale et de prendre connaissance du travail des élus. L'index virtuel constitue alors un outil précieux. La réforme des méthodes de travail amorcée en 1987 et l'évolution des technologies ont permis cette avancée qui devrait connaître d'autres développements intéressants dans un proche avenir, ce dont nous parlerons brièvement un peu plus loin.

Des mandats différents

Quand on compare les trois bibliothèques, on comprend très bien que les activités d'indexation n'y ont pas nécessairement la même ampleur. Il est évident que les ressources accordées à Canberra et l'étendue du travail effectué, notamment à cause du rôle central que semble remplir le système *ParlInfo* au sein du Parlement australien, expliquent très bien le rôle moteur que joue l'indexation dans le processus de diffusion de l'information qui est essentiellement électronique. Les outils développés, on pense au thésaurus, s'inscrivent dans cette vision d'accès direct et prévisible de l'information.

À Québec, la Division de l'indexation semble emprunter un chemin similaire à Canberra. La mise en place d'un index virtuel du *Journal des débats* en 1999 et le succès qu'il remporte depuis permettent de croire que la Division de l'indexation devrait voir son mandat s'élargir. Le thésaurus en usage depuis 1988 pourrait en être

un élément clé. Un souci d'uniformité en ce qui concerne le repérage de l'information présente dans les différents documents nécessaires au travail des parlementaires, et cela peu importe son support, laisse poindre un rôle de premier plan pour la Division de l'indexation qui a développé, au cours des années, un savoir-faire appréciable.

Quant à Ottawa, son mandat plus limité semble pour l'instant laisser peu de place à une forme d'évolution et d'élargissement des activités d'indexation.

Un avenir prometteur

Si on regarde les expériences vécues à Canberra et à Québec, il semble que le travail analytique prendra de plus en plus d'importance. Les sources d'information sont multiples et leur volume ne cesse de croître. Nous devons faire face à une information ne se limitant plus au texte. Elle prend aussi la forme d'images, de sons ou d'extraits audiovisuels. Le phénomène Internet et le domaine des nouvelles technologies de l'information en général ont propulsé les domaines du savoir, des connaissances et de l'information dans une dimension vraiment universelle. Du moins, en ce qui concerne sa diffusion. Progressivement, l'accès à l'autoroute de l'information s'est élargi et il a finalement atteint le citoyen dans sa vie quotidienne. Durant ce temps, on a vu naître différents outils aidant au repérage d'information. Les répertoires et moteurs de recherche sont apparus pour organiser et faciliter le repérage des sources pertinentes.

Il est évident que l'information et son accès joueront un rôle clé dans la société de demain. La masse de données allant grandissante, il faudra fournir des instruments efficaces permettant d'identifier rapidement les informations recherchées. Cette recherche d'efficacité se fera non seulement sur un plan global (Internet), mais aussi à des échelles réduites, au niveau des entreprises ou des institutions (intranet).

On peut croire que ce qui semble exister à Canberra et qui s'amorce à Québec s'inscrit dans cette volonté. Il n'en demeure pas moins que malgré les difficultés qui s'annoncent, l'indexation telle que pratiquée dans les bibliothèques parlementaires trouvera sa place.

Comme le constate, Alan Wilson, directeur du Service des banques documentaires (Library Databases Department) de la bibliothèque de Canberra : «*As the databases continue to grow, the ability to retrieve documents on quite specific topics without also retrieving large numbers or irrelevant documents will become more difficult. The facility to search on full text will not be sufficient to meet this requirement, and the value of indexing will be more realized*».

L'indexation intellectuelle demeure la méthode la plus efficace de production d'outils de repérage satisfaisants. L'indexation automatisée ne semble pas jusqu'à ce jour pouvoir y suppléer. Les propos de monsieur Wilson sont très justes à ce propos : «*We do not see any easy way to index documents. Automatic indexing in its various forms does not yet offer the prospect of replacing human indexing, though it is possible that computer-assisted indexing may find a place in our operations, e.g. by analysing the textual content of a document and suggesting possible indexing terms for a human to check*».

Il est indéniable que le rôle de l'indexeur ne se limitera plus à produire des tables alphabétiques à insérer en fin de volume. Son travail se trouvera de plus en plus au cœur de l'information et constituera un champ d'investigation névralgique sous-jacent au document qu'il voudra définir.

On peut souhaiter que ce mandat élargi des activités d'indexation s'applique également à d'autres bibliothèques parlementaires. La difficulté est que l'indexation telle que pratiquée en milieu bibliothéconomique n'est pas toujours connue ou reconnue par les autres secteurs d'activités directement reliés aux nouvelles technologies de l'information. On pense évidemment au secteur informatique qui occupe une place prépondérante dans la gestion de l'information. La mise en commun du savoir-faire de chacun ne peut que contribuer à améliorer la qualité des systèmes d'information mis en place. L'indexation, ce vecteur important des sciences de l'information, a beaucoup à offrir. On peut sans crainte prétendre que les bibliothèques de Canberra et de Québec en font la preuve.

Sources consultées

Profil des bibliothèques parlementaires

Canberra : <<http://www.bundestag.de/datbk/library/austr1.html>>

Ottawa : <<http://www.bundestag.de/datbk/library/canad1.html>>

Québec : <<http://www.bundestag.de/datbk/library/canad19.html>>

Brudenell, John. 1996. *Implanter la bibliothèque électronique au Parlement – Défis et opportunités*. 62^e conférence générale de la FIAB du 25 au 31 août 1996. <www.ifa.org>.

Bertrand-Gastaldy, Suzanne. 1987. *Évaluation de l'index 1984/1985 du Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*. Montréal : École de bibliothéconomie, Université de Montréal. 151 pages.

Buteau, Rénaud. 1987. *Études des besoins des utilisateurs de l'index du Journal des débats à l'Assemblée nationale du Québec*. Québec : Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec. 2 vol.

Lebel, Clément. 1989. Quelques modifications apportées à l'index du *Journal des débats*. *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale* 18 (3-4) : 16-17.

Robinson, William. 1995. *The Parliamentary Library of the Future*. 61st IFLA General Conference. Conference Proceedings, August 20-25, 1995. <www.ifa.org>